Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 029-212901441-20260528-2026_35-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
FINISTERE

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice	*15*
Membres présents	*14*
Absent	*1*
Procuration	*1*
Votants	*15*

DATE DE LA CONVOCATION

22/05/2026

Délibération N° 2026/35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de ***LA MARTYRE***

SEANCE DU 28 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à 20 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Pierre Abéguilé (arrêté n°74/2025 du 23/10/2025 délocalisation des séances de Conseil municipal), sous la présidence de **Monsieur Bernard KERMARREC, *Maire.***

Présents : **Bernard KERMARREC, Emilie CARIOU-MENES, Pascal PERENNOU, Stéphanie JONCOUR, Charles BOIS, Marie POULIQUEN, Virginie BAILLOU, Mallory BLEAS, Julie CREZE, Marie DESIRE DIT GOSSET, Nicolas EUZEN, Michel LE GARREC, Louis PAILLEUX, Luc SALAUN.**
Absent excusé **: Anthony JAOUEN (pouvoir à Louis PAILLEUX)**
Secrétaire de séance : **Mallory BLEAS**

Objet : Elus municipaux – remboursement des frais kilométriques

Le maire explique que les membres du Conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais kilométriques pour les dépenses engagées au titre de leur délégation de représentation de la commune dans les instances extérieures, hors du territoire de la commune.

Pour obtenir le remboursement des dépenses engagées dans ce cadre, l'élu doit produire un état des frais précisant le motif de la réunion, sa date et le lieu.

Les frais de transport sont pris en charge selon le taux d'indemnité kilométrique fixés par l'arrêté ministériel du 26/08/2008. Le montant de prise en charge sera revalorisé en suivant la législation en vigueur.

Le nombre de kilomètres à rembourser sera établit suivant un opérateur d'itinéraire via internet au trajet le plus court.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces mesures.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

MAIRIE DE LA MARTYRE
29800